



Lettre ouverte : Appel à la **GREVE GENERALE** du Mercredi 03 mai à 12h00 Au Vendredi 05 mai à 12h00

A l'attention de toutes les organisations patronales de la branche de la sécurité privée USP, SNES et SESA

Le 27 Avril 2017

Mesdames, Messieurs,

L'intersyndicale formée par les syndicats de salariés CGT, SNEPS-CFTC et UNSA, vous informe qu'elle a officiellement appelé tous les salariés de la branche des métiers de la sécurité privée à faire grève du 03 mai au 05 mai 2017, avec une manifestation organisée le 4 mai 2017 dans toutes les entreprises du secteur sans exception.

En effet, la politique patronale en matière salariale depuis ces dernières années affecte au quotidien les conditions de travail et de vie de nombreux salariés de notre branche professionnelle. L'ampleur des drames sociaux conduit à la désespérance et menace la cohésion sociale, la capacité à vivre ensemble et in fine la démocratie. L'expression légitime des intérêts particuliers ne peut sans danger laisser se développer les corporatismes en ignorant l'intérêt général.

Représentant les salariés dans leur ensemble et leur diversité, les organisations syndicales CGT, CFTC et UNSA, considèrent que leur responsabilité est d'agir avec les salariés pour apporter des solutions immédiates aux situations difficiles auxquelles sont confrontés nombre de ces derniers et construire des réponses à plus long terme permettant de redonner à tous sens et confiance dans l'avenir. C'est pourquoi doivent s'engager des actions sociales avec des objectifs clairs, dans les entreprises comme dans l'ensemble de notre secteur d'activité, les territoires et au niveau national.

Les organisations syndicales interpellent solennellement les responsables patronaux pour que soit effectif :

- **une hausse générale des salaires de 10% net,**
- **pour une plus grande justice sociale, en matière de pouvoir d'achat ; il est particulièrement nécessaire de réduire les inégalités, d'assurer l'accès de tous à des métiers de qualité et d'évaluer l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques, notamment des aides et exonérations accordées aux entreprises.**
- **Depuis la loi du 27 février 2017, des mesures drastiques pour la mise en œuvre des agents de sécurité armé, avec la responsabilité pénale des donneurs d'ordres et des entreprises de sécurité**

Les organisations syndicales CGT, CFTC et UNSA, demandent aux responsables économiques et politiques, au patronat et au gouvernement, de prendre la mesure des mécontentements qui taraudent la profession et d'y apporter des réponses.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.